



Fiche Technique

L'Accord Pelagos renforce sa gouvernance

L'Accord de siège entre le gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco, les Parties et le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos, a été signé le 3 avril 2017 à la Résidence du Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en présence de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, de Madame Ségolène Royal, ministre français de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat, de Monsieur Gian Luca Galletti, ministre italien de l'Environnement et de la Préservation du Territoire et de la Mer et de M. Karmenu Vella, commissaire européen à l'Environnement, aux Affaires Maritimes et à la Pêche.

Cette signature officialise l'arrivée du Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos en Principauté de Monaco et assure son indépendance vis-à-vis du pays hôte. L'installation du Secrétariat en Principauté de Monaco facilitera par ailleurs la coopération avec les Secrétariats des autres organisations intergouvernementales pertinentes (ACCOBAMS, RAMOGE, etc.), optimisant ainsi les efforts de la France, de l'Italie et de la Principauté de Monaco pour la préservation des mammifères marins et de leur habitat.



Crédit photo : © Manuel Vitali / Direction de la Communication

De gauche à droite : Xavier Sticker, Ambassadeur français délégué à l'environnement et Président de la Réunion des Parties de l'Accord Pelagos ; Ségolène Royal, Ministre français de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat ; Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; S.A.S. le Prince Albert II de Monaco ; Gian Luca Galletti, Ministre italien de l'Environnement et de la Préservation du Territoire et de la Mer ; Fannie Dubois, Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos.



Cette démarche s'inscrit dans un remaniement plus général de la gouvernance de l'Accord Pelagos, reflétant la volonté commune des pays de la renforcer. Parmi les mesures adoptées en ce sens, la Principauté de Monaco a rehaussé sa contribution financière, désormais égale à celle des autres pays membres, permettant ainsi le fonctionnement pérenne du Secrétariat permanent de l'Accord en charge notamment de la coordination entre les autorités de l'Accord. Afin de respecter l'équité dans la représentation des pays au sein de la gouvernance de l'Accord, l'équipe du Secrétariat permanent, initialement française, est devenue internationale et la Présidence du Comité scientifique et technique, qui revenait jusqu'à lors à la Principauté de Monaco, est devenue tournante et est actuellement assurée par l'Italie.

La gouvernance de l'Accord Pelagos ainsi renforcée, les autorités de l'Accord travaillent déjà à la mise en place de nouvelles activités de recherche innovantes et mesures de gestion efficaces, notamment par le lancement de trois appels à projets internationaux sur les thématiques prioritaires suivantes : la pollution physico-chimique, la pollution par les plastiques et les filets fantômes, ainsi que les collisions entre les navires et les grands cétacés.

